

# DIPLÔME NATIONAL DU BREVET

SESSION 2022

HISTOIRE-GÉOGRAPHIE

ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Série générale

Durée de l'épreuve : 2 heures    50 points

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte 7 pages numérotées de la page 1/7 à la page 7/7 dans la version initiale et **11 pages numérotées de la page 1/11 à 11/11 dans la version agrandie.**

**ATTENTION : l'annexe page agrandie 11/11 est à rendre avec la copie.**

L'utilisation du dictionnaire et de la calculatrice est interdite.

## **Exercice 1.** Analyser et comprendre des documents en histoire

(20 points)

### **HISTOIRE - 1944-1947 : refonder la République, redéfinir la démocratie.**

**Document :** Extraits du débat du 24 mars 1944 à l'Assemblée consultative (1).

*En mars 1944, des délégués représentant les mouvements de Résistance et les partis politiques français débattent d'un amendement (2) (appelé « amendement Grenier ») au sein de l'Assemblée consultative. Cet amendement porte sur la participation des femmes à toutes les élections quand le territoire français sera libéré. L'amendement vient préciser la loi déjà adoptée donnant le droit de vote aux femmes.*

**M. le Président de la Commission.** - Il ne s'agit pas d'apprécier les capacités, les mérites et les droits de la femme à voter, mais uniquement d'examiner les conditions de fait dans lesquelles elle va être amenée à exercer ce droit pour la première fois.

N'oubliez pas que le délai de trois mois que nous avons prévu pour la reconstitution des listes électorales est extrêmement court, même pour des élections ordinaires. Or, le travail sera encore compliqué par l'absence des réfugiés, prisonniers et déportés. Si l'on doit ajouter les femmes sur ces listes les difficultés seront encore accrues. [...]

**M. Antier.** - Je ne partage pas l'avis de la Commission. Je considère que la France, hommes et femmes réunis, résiste dans son ensemble. Il serait donc injuste d'écarter les femmes des premières élections, d'autant plus que ces élections se dérouleront à l'échelon communal et départemental. [...]

**M. Grenier.** - Je dois avouer qu'aucun des arguments exposés ne m'a convaincu. L'éloignement de leurs foyers de nombreux prisonniers et déportés qui ont été remplacés dans leurs tâches par leurs femmes, confère à ces dernières un droit encore plus fort de voter dès les premières élections.

Quant à la confection matérielle des listes électorales, j'estime qu'il s'agit d'une question de bonne volonté et d'organisation dans chaque mairie. Il suffirait d'y employer un personnel suffisamment nombreux. On l'a bien fait pour les cartes de vêtements ou d'alimentation. [...]

Nous demandons simplement que toute la Nation soit appelée à se prononcer sur ceux qui la dirigeront, que ce soit à l'échelon municipal, départemental ou national.

**M. Antier.** - La participation des femmes au suffrage universel est un droit qui n'est pas discutable. [...]

**M. Bissagnet.** - L'amendement Grenier amènera un déséquilibre très net, car il y aura deux fois plus de femmes que d'hommes qui prendront part au vote. Aurons-nous donc une image vraie de l'idée du pays ? En raison de ce déséquilibre, je préfère que le suffrage des femmes soit ajourné (3) jusqu'à ce que tous les hommes soient rentrés dans leurs foyers, et c'est pourquoi je voterai contre l'amendement.

**M. Duclos.** - [...] Les arguments présentés contre le vote des femmes ne me semblent pas pertinents. Les femmes des prisonniers et de ceux qui sont morts pour la Patrie remplaceront leurs maris. Quant à l'équilibre électoral, il est aisé de répondre que l'équilibre de la Nation a été rétabli par les sacrifices et le courage des femmes.

**À la majorité de 51 voix contre 16 sur 67 votants, l'amendement est adopté.**

Source : Assemblée Nationale

Notes :

(1) **Assemblée consultative** : créée en 1943, cette assemblée représente les mouvements résistants, les partis politiques et les territoires engagés dans la guerre au côté des Alliés.

(2) **Amendement** : modification apportée à un projet ou à une proposition de loi.

(3) **Ajourné** : reporté.

## Questions :

1. Montrez que la France n'est toujours pas sortie de la guerre en mars 1944 en relevant deux éléments dans le document.
2. Relevez deux arguments exposés par les opposants à la participation des femmes aux élections organisées à la Libération.
3. Pourquoi, d'après certains participants au débat, le vote des femmes au suffrage universel et à toutes les élections n'est pas discutable ? Deux éléments de réponse sont attendus.
4. Quelle décision est prise à l'issue du débat ? Justifiez votre réponse.
5. En vous appuyant sur deux éléments du document, expliquez pourquoi la décision prise par l'Assemblée consultative constitue à la fois un retour de la démocratie et une avancée démocratique pour la République française.

**Exercice 2. Maîtriser différents langages pour raisonner et utiliser des repères géographiques (20 points)**

**GÉOGRAPHIE - Les territoires ultramarins français : une problématique spécifique.**

**1. Développement construit**

Rédigez un développement construit d'environ vingt lignes montrant que l'aménagement des territoires ultramarins permet de répondre à des situations spécifiques. Vous vous appuyerez sur des exemples étudiés en classe.

**2. Comprendre et pratiquer un autre langage ; utiliser des repères géographiques**

**L'exercice doit être réalisé sur les fonds de carte A et B en annexe page agrandie 11/11**

À 8 h 30 de vol de Paris et à 2 h de vol de la Martinique et de la Guadeloupe, la Guyane est une région française d'Amérique du Sud bordée par l'océan Atlantique, située entre le Brésil et le Surinam. Terre française d'Amazonie, elle réunit à elle seule des richesses naturelles exceptionnelles.

Source : D'après le Comité du tourisme de la Guyane [www.guyane-amazonie.fr](http://www.guyane-amazonie.fr)

### **Sur la carte A :**

1. Localisez et nommez les trois DROM français cités dans le texte du comité du tourisme de la Guyane.
2. Choisissez un figuré adapté pour représenter ces DROM et complétez la légende.
3. Localisez et nommez les deux océans.

### **Sur la carte B :**

4. Représentez deux trajets aériens au départ de la Guyane mentionnés dans le texte du Comité du tourisme, en utilisant un figuré adapté et reportez-le dans la légende.
5. En vous aidant de la carte A, localisez et nommez le Brésil sur la carte B.

**Exercice 3. Mobiliser des compétences relevant de l'enseignement moral et civique (10 points)**

**Situation pratique :** Faire vivre les principes démocratiques

**Document 1 :** Dessin de Camille Besse



Source : [educadroit.fr](http://educadroit.fr)

Notes :

(1) **Conseil de la vie lycéenne** : conseil élu pour deux ans, présidé par le chef d'établissement. Dix lycéens y sont élus, avec dix suppléants.

C'est l'équivalent du Conseil de la vie collégienne.

**ARTICLE 2.**

La devise de la République est « Liberté, Égalité, Fraternité ».

Son principe est : gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple.

**ARTICLE 3.**

La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants [...]

## Questions :

### Document 1 :

1. Recopiez, parmi les propositions suivantes soulignées, les deux expressions qui correspondent le mieux à la situation dessinée :
  - ▶ La démocratie représentative, parce que le lycéen est un élu du Conseil de la vie lycéenne (CVL).
  - ▶ La démocratie directe, parce que les élèves se sont exprimés par référendum.
  - ▶ La démocratie participative, parce que les élèves font une proposition collective avec une pétition.

### Documents 1 et 2 :

2. Pourquoi peut-on dire que la situation illustrée dans le document 1 est garantie par la Constitution (document 2) ?
3. Suite à votre élection au Conseil de la vie collégienne (CVC), vous présentez une demande collective sous la forme d'une pétition à votre chef d'établissement. Rédigez vos arguments pour le convaincre d'accepter en vous appuyant sur les principes démocratiques de notre République. Vous pouvez utiliser un exemple concret.

**Afin de respecter l'anonymat de votre copie, vous ne devez pas signer votre composition, citer votre nom, celui d'un camarade ou celui de votre établissement.**

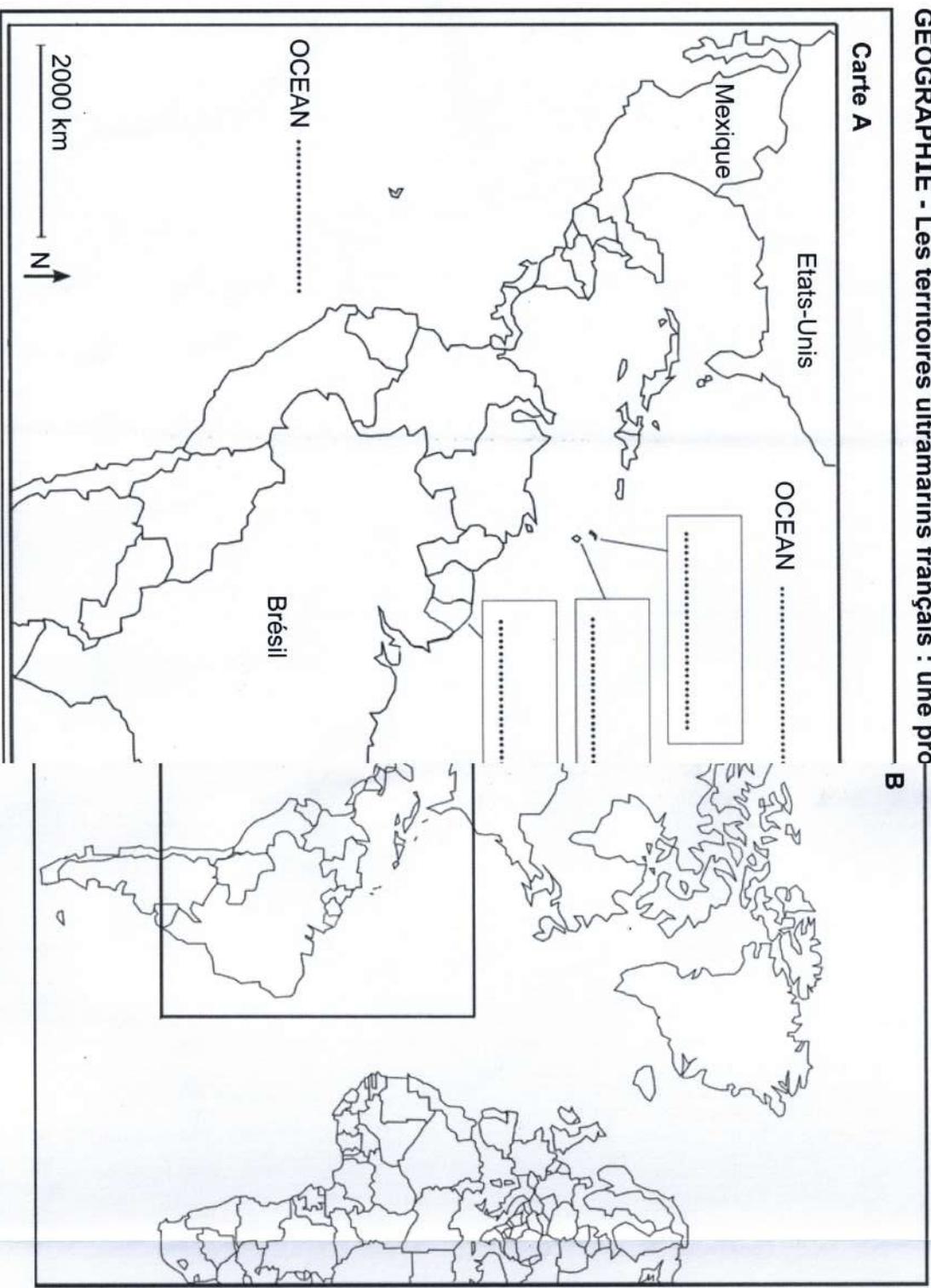
**ANNEXE À RENDRE EN FIN D'ÉPREUVE.**

Cette feuille doit être détachée du sujet et placée à l'intérieur  
votre composition, citer votre nom, celui d'un camarade ou c

fin de respecter l'anonymat de votre copie, vous ne devez pas signer  
sagement.

**GÉOGRAPHIE - Les territoires ultramarins français : une pro**

écifique.



Carte A

B

**Légende :**

DROM

Flux aériens